



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance construction

Question écrite n° 54568

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur le cas d'une personne ayant de nombreuses années de pratique professionnelle dans le secteur du bâtiment et plus particulièrement l'habitat individuel, qui souhaite créer son entreprise (bureau de dessin). Un problème se pose pourtant, puisque les assurances ne veulent plus couvrir les risques de responsabilité professionnelle de cette activité, dans le cadre d'une création d'entreprise. C'est pourquoi il lui demande ses intentions pour remédier à cette situation, qui remet en cause le projet de créateurs d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54568

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10394